

FORMATION CONTINUÉE POUR COORDINATEURS SÉCURITÉ & SANTÉ sur chantiers temporaires ou mobiles - 2018

La formation continue est une obligation légale pour les coordinateurs sécurité & santé
(65 septies de l'Arrêté Royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles).

Jeudi 31 mai 2018

« Communication et Coordination sécurité & santé »

- 08.30h **ACCUEIL**
- 08.45h **INTRODUCTION**
Législation et motivation - la communication lors de la conception et la réalisation d'ouvrages de construction - communication et prévention
Jan PETILLION, Chargé de cours, Université Ouverte
- 09.15h **INTERVENANTS & CONTACTS**
Maître d'ouvrage - Maître d'œuvre (conception, exécution, contrôle de l'exécution), intervenants dans l'exécution, travailleurs, instances publiques
Maurice ROBERT, architecte, Chargé de cours, Université Ouverte
- 10.15h Questions - réponses
- 11.00h **LA COMMUNICATION DANS LE TEMPS**
Réunions (début de chantier, accueil de nouveaux intervenants, réunion sécurité et coordination), « Structure de coordination », toolbox meeting et formation sur le tas - visites de chantier (contrôle et prévention)
Olivier LOUETTE, Conseiller en prévention, coordinateur S&S
- 12.30h Questions - réponses
- 12.45h Lunch
- 13.30h **COMMUNICATION & DOCUMENTS**
Le plan de sécurité et de santé - l'Art. 30 de l'AR du 25 janvier 2001 - le plan d'entreprise de sécurité et de santé - les PV des visites de chantier - le journal de coordination - le dossier d'intervention ultérieure - la brochure d'accueil sur chantier
Bernard LEGROS, Chargé de cours, Université Ouverte
- 15.30h Questions - réponses
- 16.30h **SYNTHÈSE** et clôture de la journée
Michel DIERICKX-VISSCHERS & Jan PETILLION, Chargés de cours, Université Ouverte